

La vitalité de l'emploi se tempère

Au 2^e trimestre 2018, l'emploi salarié ralentit nettement en Provence-Alpes-Côte d'Azur : +0,1 %, après +0,5 % au 1^{er} trimestre. En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, la décélération est particulièrement marquée dans le tertiaire marchand, où les créations d'emploi sont divisées par cinq en un trimestre. Dans le tertiaire non marchand, l'emploi se stabilise grâce au soutien de l'intérim. Dans l'industrie et la construction, les besoins de main d'œuvre continuent d'augmenter à un rythme modéré. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé est réduit de moitié en un an.

Après avoir rebondi en début d'année, le taux de chômage baisse de nouveau au printemps et s'établit à 10,6 % de la population active. Si le nombre de demandeurs d'emploi sans activité ou en activité réduite dépasse désormais la barre des 500 000, leur rythme de croissance annuel continue de s'atténuer.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de ralentissement de l'activité nationale : le PIB augmente de 0,2 % par trimestre depuis début 2018, alors qu'il oscillait autour de 0,7 % par trimestre en 2017.

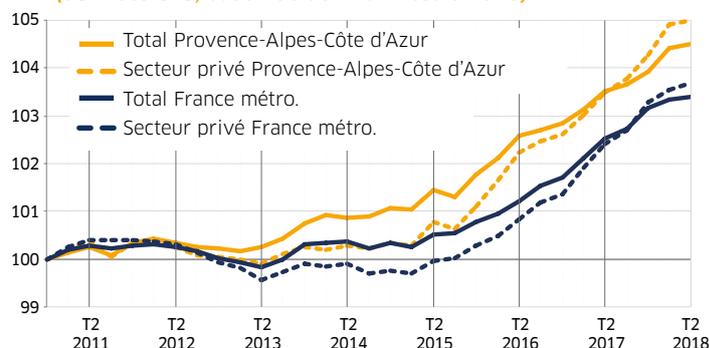
Les créations d'emploi salarié ralentissent

Au 2^e trimestre 2018, près de 1 844 500 salariés (secteurs privé et public confondus) sont employés en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**. C'est 1 500 de plus qu'au 1^{er} trimestre, soit une légère hausse de +0,1 %, après +0,5 % > ①. Ce ralentissement s'explique par l'essoufflement des créations d'emploi dans le secteur privé (75 % des effectifs) qui progressent à peine : +0,1 %, après +0,6 %. Dans le secteur public également, l'emploi augmente faiblement (+0,1 %, comme au 1^{er} trimestre). Au total sur un an, le nombre de salariés s'accroît de 17 600 dans la région (+1,0 %, après +1,2 %).

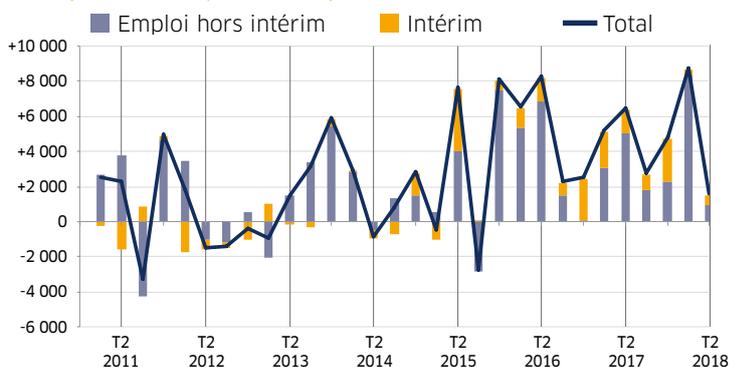
Sur les deux dernières années, l'intérim a largement soutenu la croissance de l'emploi dans la région > ②. En 2018 en revanche, sa contribution se modère. Au 2^e trimestre, il augmente ainsi de 1,2 % (+600 intérimaires), après +0,7 %, soit des rythmes trimestriels bien inférieurs à ceux des années précédentes. Hors intérim, l'emploi fléchit nettement : +0,1 %, après +0,5 % (+900 salariés, après +8 300).

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié ralentit une nouvelle fois au 2^e trimestre (+0,1 %, après +0,2 %), sous l'effet conjugué d'une décélération de l'emploi hors intérim et d'une légère baisse de l'intérim. Si les effectifs augmentent encore faiblement dans le secteur privé (+0,1 %), ils se contractent dans le secteur public (-0,2 %). Sur un an, la croissance s'établit à +0,8 %, après +1,2 %. D'après les prévisions de l'Insee, les créations d'emploi salarié se poursuivraient au deuxième semestre, mais sur un rythme plus modéré qu'en 2017, en lien avec le ralentissement de l'activité.

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

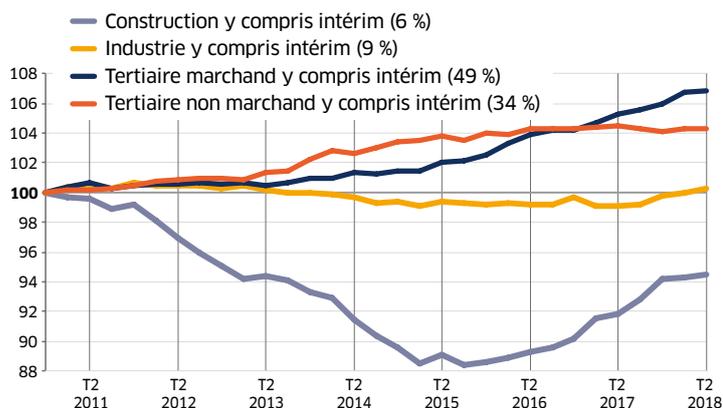
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

Coup de frein dans le tertiaire marchand

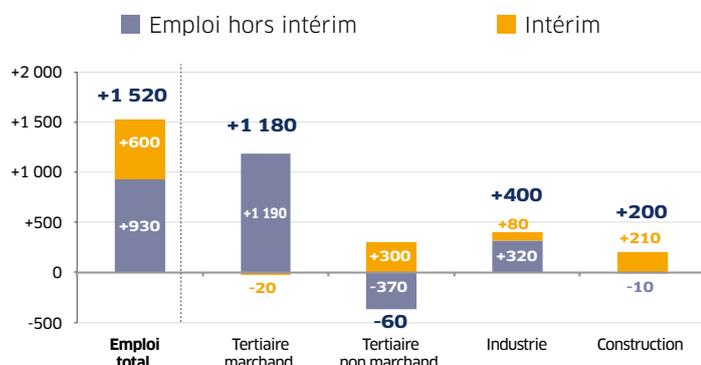
En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, les créations d'emploi ralentissent fortement dans le **tertiaire marchand** au 2^e trimestre 2018, après un début d'année particulièrement dynamique. En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, le nombre de salariés progresse de 1 200, après une hausse de près de 6 400 personnes (soit +0,1 %, après +0,7 % au 1^{er} trimestre 2018) > ③. Le ralentissement concerne principalement l'hébergement-restauration (+0,2 %, après +2,5 %), l'information-communication (+0,4 %, après +2,3 %) et, dans une moindre mesure, les transports et entreposage (+0,5 %, après +0,9 %). La demande de travail continue d'augmenter dans les activités de soutien aux entreprises, mais sur un rythme beaucoup plus modéré qu'au cours des deux années précédentes (+0,3 %, après +0,2 %). Dans les autres activités de services, après une année 2017 en recul, le rebond enregistré début 2018 se confirme au 2^e trimestre (+0,3 %, après +0,2 %). A l'inverse, la tendance à la baisse se poursuit dans les activités immobilières (-0,9 %, après une stabilité) et dans les activités financières et d'assurance (-0,5 %, après -0,2 %), secteurs où les besoins de main d'œuvre diminuent depuis respectivement un an et deux ans et demi. Dans le commerce, les créations d'emploi s'interrompent (-0,1 %, après +0,4 %).

Dans le **tertiaire non marchand**, l'emploi se stabilise après avoir progressé de 0,2 % au trimestre précédent. Les créations d'emploi intérimaire compensent en effet la baisse des effectifs hors intérim > ④.

③ Evolution de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



④ Evolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T1 2018 et la fin du T2 2018)



Note : données arrondies provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond au total de l'emploi salarié, car le secteur agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Dans l'**industrie**, l'embellie entamée fin 2017 se prolonge au 2^e trimestre : +0,2 %, après +0,3 %. Les besoins de main d'œuvre augmentent dans tous les sous-secteurs, à l'exception de la fabrication d'autres produits industriels dont les effectifs se stabilisent après trois trimestres de hausse. La progression est la plus forte dans le raffinage ; industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (+0,6 %, après +0,1 %). Dans l'industrie agroalimentaire, la demande de travail augmente, mais moins vivement qu'au cours des deux trimestres précédents (+0,3 %, après +1,2 %). Le nombre de salariés dans l'industrie retrouve désormais le niveau qu'il avait 5 ans auparavant.

Après des rythmes de croissance plutôt vigoureux depuis 2016, les besoins de main d'œuvre se modèrent dans la **construction** en 2018 : +0,2 % par trimestre. Au 2^e trimestre, l'emploi ne progresse que grâce au soutien de l'intérim. Le taux de recours à l'intérim retrouve ainsi son plus haut niveau.

En **France métropolitaine**, en tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins de main d'œuvre progressent dans le tertiaire marchand et la construction au même rythme qu'au trimestre précédent (+0,3 %). Dans l'industrie, ils se replient pour le 2^e trimestre consécutif (-0,2 %, après -0,1 %). Dans le tertiaire non marchand, l'emploi baisse (-0,1 %, après une stabilité).

Avertissement

Jusqu'à présent, les estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand - hors agriculture et activité des particuliers employeurs. **Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1^{er} trimestre 2018, le champ est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié.** Sont ainsi ajoutés les salariés du tertiaire non marchand, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. Les salariés du tertiaire non marchand travaillent dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. Parmi eux, 70 % relèvent du secteur public, les autres exercent une activité non marchande dans le privé (soutien scolaire, médecin, etc.).

Par ailleurs, depuis la publication de juillet 2017 portant sur le 1^{er} trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acoess (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim).**

Enfin, **l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN)** en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont **susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.**

Emploi salarié avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, à la fin du 2^e trimestre 2018 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	903 600	881 700	22 000	2,4
Tertiaire non marchand	636 200	633 900	2 200	0,4
Industrie	166 500	154 400	12 100	7,3
Construction	115 200	100 400	14 800	12,9
Agriculture, sylviculture et pêche	23 000	22 600	400	1,6
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 844 500	1 793 000	51 500	2,8
Total France métr.	24 629 100	23 828 200	800 900	3,3

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies provisoires

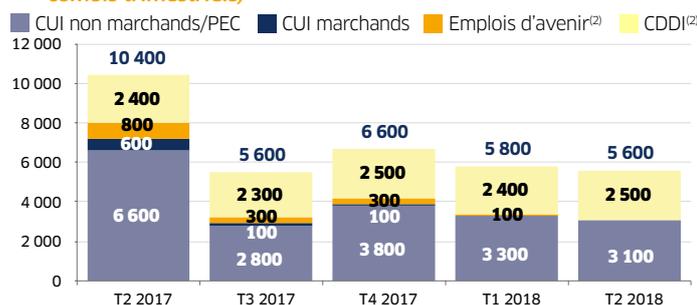
Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Le nombre de bénéficiaires de contrat aidé divisé par deux en un an

Au cours du 2^e trimestre 2018, 5 600 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 5. En rythme annuel, ce nombre diminue de 46 % (-4 800 entrées), après -56 % au trimestre précédent (-7 400 entrées). Comme depuis plus de deux ans, la baisse est plus franche dans la sphère marchande : -59 % (-700). Ce trimestre, elle concerne même les entrées en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) qui diminuent pour la première fois depuis fin 2016 (-2 %). Dans le secteur non marchand, le nombre de nouveaux contrats se replie pour le 5^e trimestre consécutif (-44 % sur un an, soit -4 100 entrées). Ce recul s'explique essentiellement par la diminution du nombre d'entrées en Parcours emploi compétences (PEC, anciennement CUI-CAE) (-52 %), tandis que les CDDI continuent de croître (+2 %).

5 Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumuls trimestriels)



(1) y compris avenants de reconduction

(2) marchands et non marchands

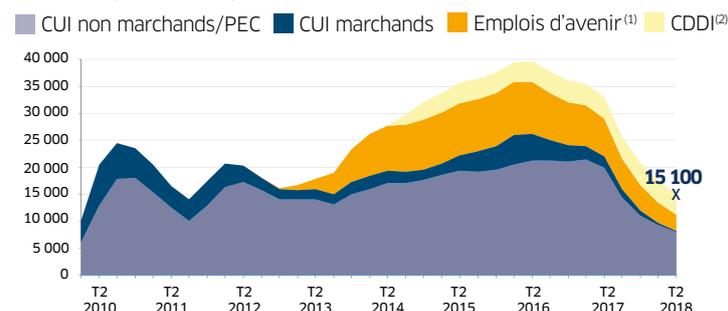
Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

En conséquence, le nombre de bénéficiaires baisse pour le 7^e trimestre successif en Provence-Alpes-Côte d'Azur et atteint 15 100 fin juin 2018 > 6, soit un repli de 54 % sur un an (-17 900 personnes > 7). Les effectifs chutent à la fois dans les secteurs marchand (-63 %, soit -2 800) et non marchand (-53 %, soit -15 100). Le secteur non marchand concentre désormais près de 89 % des bénéficiaires de la région, soit 3 points de plus qu'un an auparavant.

En **France métropolitaine**, le recul annuel des entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés se poursuit également (-44 % par rapport au 2^e trimestre 2017, soit -51 400 nouveaux contrats, après -48 %) et s'observe aussi bien dans la sphère marchande (-12 400) que non marchande (-39 000). Toutefois, le nombre de bénéficiaires continue de diminuer moins vite qu'en région (-47 %, soit -187 600 salariés).

6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



(1) marchands et non marchands ; les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

(2) marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

7 Evolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	T2 2018		Variation trimestrielle			
	Effectif	Variation annuelle	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018
Secteur non marchand	13 500	-15 090	-6 580	-4 010	-2 650	-1 850
CUI-CAE/PEC	8 000	-11 920	-5 440	-3 500	-1 770	-1 210
Emplois d'avenir	2 200	-3 210	-1 110	-760	-770	-560
CDDI ⁽¹⁾	3 300	+40	-30	+250	-110	-80
Secteur marchand	1 600	-2 790	-810	-730	-800	-460
CUI-CIE	100	-1 900	-530	-540	-520	-310
Emplois d'avenir	800	-900	-280	-240	-200	-170
CDDI ⁽¹⁾	700	0	0	+50	-80	+30
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	15 100	-17 880	-7 390	-4 740	-3 450	-2 310
Total France métropolitaine	212 100	-187 610	-59 410	-49 100	-46 340	-32 770

(1) le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

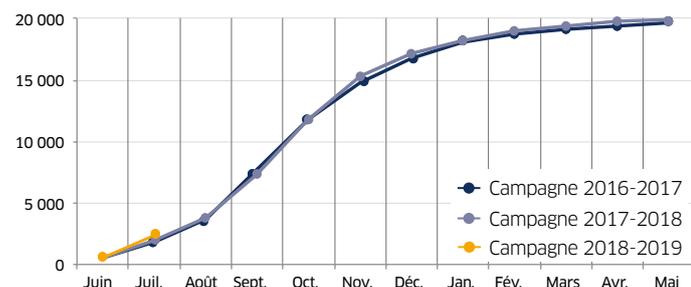
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

Forte progression de l'apprentissage

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 2 300 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires sur les premiers mois de la campagne 2018 (juin et juillet), soit une progression de 19 % sur un an > 8. En **France métropolitaine**,

8 Contrats d'apprentissage enregistrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

Sources : Chambres consulaires, Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur - Traitements : Dares

le nombre de contrats augmente à un rythme comparable (+18 %).

Selon les comptages partiels d'août et de septembre 2018, l'apprentissage devrait poursuivre sa nette croissance en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avertissement

À partir de janvier 2018, les CUI-CAE sont transformés en **Parcours emploi compétences (PEC)**. Il n'y a ainsi plus d'embauches en CUI-CAE. Le recours aux CUI-CIE est quant à lui limité aux Drom ou aux Conseils départementaux qui les financent entièrement > « Les principales politiques de l'emploi : quelques repères » page 6.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le dispositif Emploi d'avenir est mis en extinction. Dès lors, le recours à ce type de contrat aidé n'est plus autorisé. Les quelques recrutements résiduels en Emploi d'avenir enregistrés en 2018 sont pour l'essentiel des renouvellements prescrits fin 2017.

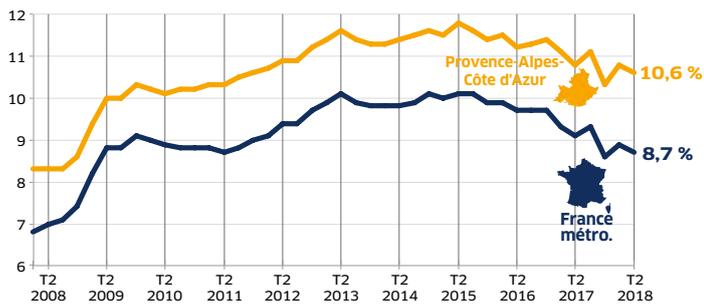
Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

Le taux de chômage est orienté à la baisse

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé repart à la baisse au 2^e trimestre 2018 : -0,2 point par rapport au trimestre précédent, après +0,5 point début 2018 > 9 Il s'établit ainsi à 10,6 % de la population active. Ce taux est le plus bas depuis 2011, à l'exception de celui observé fin 2017, marqué par une baisse historique. Sur un an, il diminue également de 0,2 point.

En **France métropolitaine**, le repli trimestriel est de même ampleur qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,2 point) et le taux de chômage atteint 8,7 % de la population active au 2^e trimestre 2018. Sur un an, le recul est deux fois plus marqué qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,4 point). D'après les prévisions de l'Insee, le taux de chômage continuerait de diminuer à d'ici la fin de l'année.

Taux de chômage (données CVS, en %)



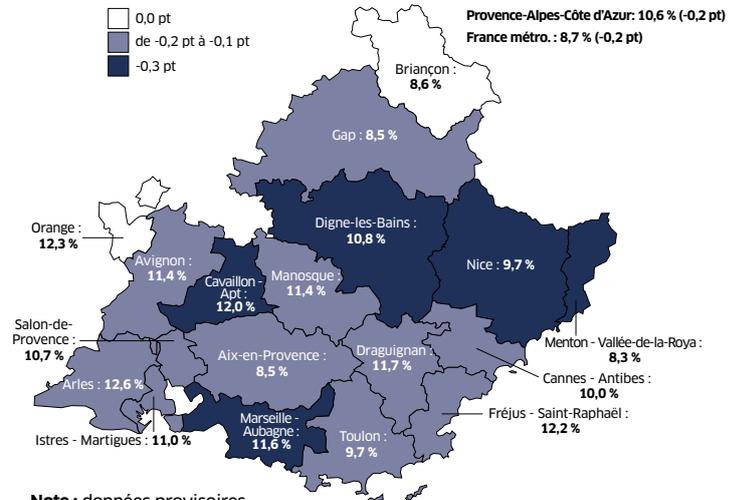
Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre
Source : Insee, *taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)*

Tous les **départements** de la région sont concernés par cette baisse du taux de chômage. Avec -0,3 point, elle est la plus forte dans les Alpes-Maritimes (9,7 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (11,1 %). Dans le Var (10,2 %), les Bouches-du-Rhône (11,0 %) et le Vaucluse (11,7 %), la diminution est similaire à la région (-0,2 point). Le recul est légèrement moins marqué (-0,1 point) dans les Hautes-Alpes (8,5 %), où le taux de chômage demeure le plus bas de la région.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage décroît également dans chacune des **zones d'emploi** de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'exception de Briançon (8,6 %) et Orange (12,3 %), où il est stable > 10. Le repli est le plus marqué (-0,3 point) à Menton - Vallée de la Roya (8,3 %), Nice (9,7 %), Digne-les-Bains (10,8 %), Marseille - Aubagne (11,6 %) et Cavillon - Apt (12,0 %). Dans les autres territoires

de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la baisse du taux de chômage oscille entre -0,2 point et -0,1 point, proche de l'évolution régionale.

Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 1^{er} trimestre et le 2^e trimestre 2018 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 2^e trimestre 2018)



Note : données provisoires
Source : Insee, *taux de chômage localisés*

La demande d'emploi poursuit son ralentissement amorcé en début d'année

Au 2^e trimestre 2018, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** dépasse la barre des 500 000 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 11. C'est 13 000 de plus qu'un an auparavant. Toutefois, le rythme de croissance décelère pour le deuxième trimestre consécutif : +2,7 %, après +3,2 % début 2018 et +4,1 % fin 2017. En outre, il demeure très inférieur aux taux de progression enregistrés pendant la période de difficultés économiques qui a été marquée par la récession de 2008-2009 et la crise des dettes souveraines de 2011. En rythme trimestriel, la demande d'emploi augmente légèrement (+0,4 %, après +0,1 % au 1^{er} trimestre 2018). D'après les premières données mensuelles disponibles, si le nombre de demandeurs d'emploi enregistré en août 2018 se maintient en septembre, la hausse annuelle se modérerait encore davantage au 3^e trimestre 2018.

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)				
	T2 2018	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018 acquis ⁽¹⁾
Hommes	244 300	+2,4	+2,1	+1,0	+0,7	+0,3
Femmes	256 700	+5,6	+6,2	+5,5	+4,6	+3,2
Âgés de moins de 25 ans	61 600	+0,8	+1,9	+2,3	+3,0	+2,5
Âgés de 25 à 49 ans	305 500	+3,0	+3,0	+2,2	+1,5	+0,7
Âgés de 50 ans ou plus⁽²⁾	133 900	+8,2	+8,0	+6,2	+5,4	+3,9
Inscrits depuis moins d'un an	275 400	+2,2	+0,8	-1,6	-2,2	-2,7
Inscrits depuis un an ou plus	225 600	+6,5	+8,7	+10,0	+9,3	+7,7
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	500 900	+4,0	+4,1	+3,2	+2,7	+1,8
Total France métropolitaine	5 627 900	+2,7	+2,8	+2,1	+1,4	+0,7

⁽¹⁾ Les données de juillet et d'août 2018 étant connues, l'acquis de croissance pour le T3 2018 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre août et septembre 2018.

⁽²⁾ L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies

Lecture : au T2 2018, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 500 900 (moyenne des niveaux des mois d'avril, mai et juin 2018). Par rapport au T2 2017, il augmente de 2,7 %.

Source : Pôle emploi, *Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares*

Cette décélération annuelle est perceptible dans tous les **départements** de la région, sauf dans les Hautes-Alpes (+4,0 % au 2^e trimestre, après +3,7 %). Elle est plus prononcée dans les Alpes-de-Haute-Provence (+3,1 %, après +4,6 %), les Bouches-du-Rhône (+3,0 %, après +3,9 %) et les Alpes-Maritimes (+1,5 %, après +2,3 %), que dans le Vaucluse (+3,2 %, après +3,4 %) et le Var (+2,5 %, après +2,6 %). Au 3^e trimestre 2018, le rythme de progression devrait ralentir dans tous les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'augmentation annuelle de la demande d'emploi régionale est à nouveau imputable en très grande partie aux femmes dont le nombre croît de 4,6 % au 2^e trimestre 2018, après +5,5 %. La hausse du nombre d'hommes est à l'inverse beaucoup moins soutenue : +0,7 %, après +1,0 %. Au 3^e trimestre 2018, cet écart se réduirait un peu.

Depuis un an, la demande d'emploi des jeunes de moins de 25 ans s'intensifie. Au 2^e trimestre, leur nombre croît de 3,0 % (soit +1 800 demandeurs d'emploi par rapport au 2^e trimestre 2017), après +2,3 %. Au 3^e trimestre, cette augmentation se modérerait légèrement si le niveau de septembre est identique à celui atteint en août.

A l'inverse, la demande d'emploi des 50 ans ou plus poursuit son ralentissement entamé fin 2017 : +5,4 % en moyenne au 2^e trimestre 2018 (soit +6 800 demandeurs d'emploi), après +6,2 %. Ce rythme est en outre nettement inférieur aux évolutions observées après l'extinction progressive de la dispense de

recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. Si le niveau d'août se maintient en septembre, la décélération devrait se poursuivre au 3^e trimestre 2018.

Après quatre accélérations successives, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) ralentit légèrement : +9,3 % (soit +19 200), après +10,0 %. Néanmoins, leur part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi continue de progresser et atteint 45,0 %, soit presque trois points de plus qu'un an auparavant. A l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an consolide sa baisse : -2,2 %, après -1,6 % début 2018. Au 3^e trimestre 2018, cette diminution devrait s'accroître, tandis que l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée devrait ralentir plus franchement.

En **France métropolitaine**, 5 627 900 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 2^e trimestre 2018, soit +1,4 % sur un an (après +2,1 %). Contrairement au niveau régional, le nombre de jeunes se stabilise, après deux ans et demi de baisse, tandis que la demande d'emploi de longue durée continue d'accélérer. En revanche, les évolutions par sexe ainsi que celles des seniors et des inscrits depuis moins d'un an sont similaires à la région. Au 3^e trimestre 2018, ces tendances se poursuivraient, sauf pour la demande d'emploi de longue durée qui devrait ralentir.

Rédaction achevée le 5 octobre 2018

Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

> Point de conjoncture national de l'Insee, octobre 2018 : [« Le pouvoir d'achat se redresse, mais les incertitudes internationales persistent »](#)

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes différent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de

Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : ["Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi"](#)
- Définition du chômage BIT (Insee) : ["Pour comprendre... la mesure du chômage"](#)

Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1^{er} trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acosse et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acosse et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim. Produites et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires.

Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.**

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2018, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

>le Contrat unique d'insertion (CUI) dans le secteur non marchand devient **le Parcours emploi compétences (PEC)**. Le PEC s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région.

Le recours aux CUI dans le secteur marchand (CUI-CIE) est quant à lui limité aux Drom ou aux Conseils départementaux qui les financent entièrement ;

>**le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne

également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC et de l'IAE. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de près de 9 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente environ 1,3 milliard d'euros en France métropolitaine.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. A quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

>**les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

>**les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI), ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : Agence Elixir

